



**COMMUNE D'ARCAÏ**

**Département  
de la Vienne**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Vendredi 27 Novembre 2020**  
**A 19 h 30**

## **PROCES VERBAL**

En l'an deux mil vingt, le vendredi vingt-sept Novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Arcay (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle n°2 de la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Date de convocation du conseil municipal : 23 Novembre 2020

Présents : Mme et Mrs : NOE Alain le Maire, Mme PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, Adjoint au Maire, AMRIRAULT Marion, BENETEAU Valentin, LALANDE Patricia, PETROW Delphine, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mr ALLETRU Xavier

Absents : Mr PROUX Emmanuel

Pouvoirs :

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande de délibérer afin de valider le lieu de réunion temporaire Salle n°2 de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le lieu de réunion temporaire par 9 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire demande qu'en vertu de l'article L. 2121-18 du code général des Collectivités Territoriales pour respecter les règles sanitaires et la distanciation préconisées que le Conseil se prononce pour la tenue de la séance à huis clos.

Le Conseil décide la tenue de la séance à huis clos par 9 voix

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Alain NOE, le Maire  
Il constate que le quorum est atteint.

Mme PETROW Delphine est désigné secrétaire de séance assisté de Mr BOULINEAU Fabrice

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le compte-rendu du 2 Novembre 2020 :

- Aucune observation

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 2 Novembre 2020

## **2 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SORÉIGIES**

Monsieur le Maire propose d'examiner l'avenant de convention de Mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre Sorégies & la Commune d'Arçay, remis aux conseillers avec la convocation de la réunion de Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au vote à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat proposée par la Sorégies, et autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **3 – TRAVAUX WC PUBLICS**

Monsieur le Maire propose la mise aux normes pour l'accessibilité des WC publics remis aux conseillers avec la convocation de la réunion de Conseil Municipal.

Pour la mise aux normes, il est proposé de demander l'avis à l'Agence Technique de la Vienne (AT86) et voir pour la subvention DETR.

## **4 – DEVIS ELAGAGE HAIE DU CALVAIRE**

Monsieur le Maire propose d'examiner les devis pour l'élagage de la haie du Calvaire remis aux conseillers avec la convocation de la réunion de Conseil Municipal:

- ESPACES VERTS DE LA DIVE
- COURLIVANT ELAGAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote l'acceptation du devis pour les Espaces Verts de la Dive à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

## **5 – DEVIS VOIRIE 2021**

Monsieur le Maire propose d'examiner les devis pour la Voirie 2021 remis aux conseillers avec la convocation de la réunion de Conseil Municipal :

- ENTREPRISE GOURMAUD
- M.RY
- RTL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote l'acceptation du devis de l'entreprise RTL à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Route de Moncontour : option grilles et enrobé noir
- Route de la Station Epuration

Le Conseil Municipal, vote l'acceptation du devis de l'entreprise Gourmaud pour le débernage à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Revoir la longueur des routes mesurées

## **6 – PROJETS ETANG COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose les projets concernant l'étang communal :

- Validation pour la création d'un parcours santé, demander de nouveaux devis
- Création d'un terrain de pétanque par nos soins

## **7 – PATRIMOINE FONCIER - SAFER**

Monsieur le Maire rappelle la convention de mise à disposition la gestion de son foncier à la SAFER, remis aux conseillers avec la convocation de la réunion de Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote la convention de mise à disposition la gestion de son foncier à la SAFER à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Formule souple de location temporaire

## **8 – DEMENAGEMENT LOCAL POMPIERS**

Monsieur le Maire propose l'organisation du déménagement local Pompiers.

Date du déménagement : semaine 35

## **9 – SAPIN ET DECORATIONS DE NOEL**

Monsieur le Maire propose la mise en place du sapin et des décorations de Noël.

Reconduction du sapin et décorations par les habitants volontaires.

## **10 – ANCIENNE ARMOIRE FRIGORIFIQUE**

Monsieur Le Maire propose le don de l'ancienne armoire frigorifique aux associations.

Les associations de la Commune vont être informées et devons se porter candidates avant le 31/12/2020.

## 11 – SIGNALÉTIQUE LOTISSEMENT VILLIERS

Monsieur Le Maire propose de voir la signalétique du Lotissement Villiers.

Signalétique à faire sur les boîtes aux lettres du lotissement.

## 12 – FRAIS ECOLE DE 2017 A 2019 SAINT-LAON

Monsieur Le Maire remet à chaque conseiller municipal le détail des frais scolaires des périodes :

- 2017/2018 - 2018/2019 - 2019/2020 présenté par la mairie de Saint-Laon
- 2018/2019 - 2019/2020 présenté par la Mairie de Mouterre-Silly.

Mr Le Maire précise que suite à un rendez-vous du 27 novembre 2020 au matin à la Mairie de Saint Laon, la participation sur la période 2017/2018 ne sera plus demandée à la Mairie d'Arçay.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de participer aux frais de scolarité relatifs aux frais de fonctionnement uniquement, dans les écoles de Saint-Laon et Mouterre-Silly, sous les conditions suivantes :

- Présentation détaillée des frais de fonctionnement de la période demandée, mentionnant le montant par enfant.

- Liste des enfants concernés :

\* La participation financière sera proratisée en cas de déménagement ou d'emménagement en cours d'année scolaire.

\* En cas de séparation, la participation sera proratisée pour les enfants concernés par la garde alternée.

Le Conseil Municipal vote le versement de ces participations dans les conditions ci-dessous :

**- 7 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstentions**

## 13 – SITUATION DE L'EMPLOYEE COMMUNALE DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle la situation de l'employée communale du Service Technique.

En attente de réponses du Centre de Gestion de la Vienne

**Séance levée à 22 heures 30 minutes**

Arcay, le 7 Décembre 2020